

INFORMATIONS FOURNIES EN VERTU DES ARTICLES. 13 ET 14 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN 679/2016 (RGPD)

Conformément à l'article 12 du Règlement européen 679/2016 (ci-après RGPD ou Règlement), le Responsable du traitement adopte les mesures appropriées pour fournir à l'intéressé toutes les informations visées aux articles 13 et 14 (contenu informatif) et les communications visées aux articles 15 à 21 (droits de l'intéressé) et l'article 34 relatifs au traitement sous une forme concise, transparente et facilement accessible, avec un langage simple et clair.

Conformément au règlement et au décret législatif 196/2003 (ci-après également le Code de confidentialité), tel que modifié en dernier lieu par le décret législatif 101/2018, les informations suivantes sont fournies.

CONTRÔLEUR DE DONNÉES

Le responsable du traitement des données est la municipalité de Ravenne, dont le siège est Piazza del Popolo 1- 48121 Ravenne, en la personne du maire, qui peut être contacté à l'adresse e-mail comune.ravenna@legalmail.it.

Délégué à la protection des données (RPD/DPO ou délégué à la protection des données) et données CONTACT

Le DPO (Délégué à la Protection des Données) est identifié comme Lepida Spa, dont le siège est à Bologne, via della Liberazione 15, joignable à l'adresse e-mail segreteria@pec.lepida.it.

METHODE, OBJECTIF ET BASE JURIDIQUE DU TRAITEMENT

Les données personnelles acquises seront traitées, avec des outils informatiques et/ou papier, dans le respect des principes établis par la législation en vigueur (notamment l'article 5 du RGPD : principes de licéité, d'exactitude, de transparence, de limitation des finalités, de minimisation des données, d'exactitude), limitation du stockage, intégrité et confidentialité, responsabilité) et avec des méthodes adaptées pour garantir la confidentialité et la sécurité des données. Le traitement des données appartenant à des catégories particulières, telles que définies par l'article 9 du RGPD, aura lieu conformément aux dispositions de la loi et aux fins d'intérêt public important poursuivi par la Commune dans le respect des dispositions de l'article 9 du RGPD. du RGPD et par l'article 2-sexies du décret législatif 196/2003, tel que modifié par le décret législatif 101/2018 et par le décret ministériel 305/2006.

Le traitement des données fournies avec cette demande vise exclusivement le développement de la procédure administrative pour :

- la fourniture d'informations et de conseils concernant la législation et les procédures qui régissent l'entrée, la circulation, le séjour et l'accès aux droits reconnus des citoyens étrangers et de l'Union ;
- assistance administrative dans l'investigation des demandes et des pratiques liées à l'entrée et au séjour des citoyens étrangers, au regroupement, à la cohésion familiale, à la délivrance, au renouvellement et à la conversion du permis de séjour, y compris les résidents de longue durée, et aux demandes d'octroi de la citoyenneté italienne ;
- assistance administrative aux citoyens étrangers et de l'UE pour l'accès numérique aux services de l'administration publique (portail des services du ministère de l'Intérieur, portail de l'immigration Prenotafacile, etc.) ;
- assistance administrative aux citoyens étrangers en difficulté, aux fins de la délivrance d'un titre de séjour en cas d'inéligibilité à l'expulsion en vertu de la législation en vigueur (protection particulière, traitement médical, etc.) ;
- médiation avec des entités et des services;
- information, orientation et éventuelle entrée dans des projets d'accueil pour les victimes de migration forcée (Système d'accueil et d'intégration au-delà de la rue, Common Ground) ;
- des informations et des conseils pour la délivrance du certificat d'adéquation du logement aux fins du regroupement familial ou pour la délivrance du permis européen pour les résidents de longue durée ;
- information et assistance administrative aux nouveaux citoyens italiens en vue de la demande de passeport ;
- information et assistance administrative dans la procédure d'Aide au Retour Volontaire (RVA).
- le développement de statistiques internes quantitatives ;
- Informations relatives aux communications, initiatives, événements promus par le centre interculturel Casa delle Culture ou en collaboration avec lui ;
- informations et aide administrative pour les inscriptions scolaires de tous niveaux, inscriptions à la cantine scolaire, demandes de contributions aux textes scolaires/bourses, demandes de réductions sur les titres de transports scolaires ;
- assistance dans la procédure d'acquisition du SPID ;

comme prévu par :

- Règlement Européen 679/2016 (**RGPD**)

- Décret législatif 196/2003 et modifications ultérieures. (**Code de confidentialité**)

Par conséquent, conformément à l'art. 6, paragraphe 1, paragraphe e) du Règlement, le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou liée à l'exercice des pouvoirs publics dont est investie la Commune de Ravenne à la lumière d'une base juridique qui répond aux exigences prévues pour par par. 3 de l'article précité et ne nécessite pas le consentement de l'intéressé. Ainsi, la « base juridique prévue à l'article 6, paragraphe 3, point b), du règlement est constituée par une loi ou un règlement ou par des actes administratifs généraux » et que le traitement des données à caractère personnel par l'administration publique (y compris les autorités indépendantes) « est également autorisée si cela est nécessaire à l'accomplissement d'une mission d'intérêt

public ou à l'exercice des prérogatives de puissance publique qui leur sont attribuées », mais toujours « dans le respect de l'article 6 du règlement [européen] », dans « de manière à veiller à ce que cet exercice ne puisse causer un préjudice effectif et concret à la protection des droits et libertés des intéressés » (art. 2-ter, alinéas 1 et 1-bis, du Code, tel que modifié par l'art. 9, alinéa 1, lettre a, nos 1 et 2, du décret législatif 139 du 8/10/2021, converti avec modifications par la loi 205 du 3/12/2021) .

Les données personnelles fournies pourront faire l'objet d'un traitement ultérieur, conformément aux dispositions de l'art. 5, par. 1, lettre. b) du Règlement, à des fins de recherche historique et scientifique ou à des fins statistiques.

MÉTHODES DE TRAITEMENT

Les données personnelles acquises seront traitées dans les bureaux de la Commune de Ravenne ou, si nécessaire, chez les sujets indiqués dans le paragraphe "Communication et diffusion des données", avec des outils informatiques et/ou papier, dans le respect des principes établis par législation en vigueur (notamment art. 5 du RGPD : principes de licéité, d'exactitude, de transparence, limitation de la finalité, minimisation des données, exactitude, limitation de la conservation, intégrité et confidentialité, responsabilité) et avec des méthodes adaptées pour garantir la confidentialité et la sécurité des données.

MISE À DISPOSITION FACULTATIVE DE DONNÉES

La fourniture des données demandées n'est pas obligatoire, cependant tout refus de fournir tout ou partie de ces données pourrait entraîner l'impossibilité de réaliser le support administratif lié aux finalités indiquées ci-dessus.

CATÉGORIES DE DONNÉES TRAITÉES

Pour atteindre les finalités susmentionnées, les catégories de données suivantes seront traitées :

les données personnelles des parties intéressées (à titre d'exemple et sans s'y limiter : données personnelles, numéros de téléphone et adresses e-mail),

Conformément aux articles 9 et 10 du RGPD 2016/679, vous pouvez fournir à notre organisation des données qui peuvent être classées comme des « catégories particulières de données personnelles », c'est-à-dire des données qui révèlent « l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les conventions religieuses », ou philosophique, ou l'appartenance syndicale, ainsi que les données génétiques, les données biométriques destinées à identifier de manière unique une personne physique, les données relatives à la santé ou à la vie sexuelle ou à l'orientation sexuelle de la personne" ces catégories de données ne peuvent être traitées qu'après un consentement explicite, exprimée sous forme écrite jointe à ces informations.

COMMUNICATION ET DIFFUSION DES DONNÉES

Les données personnelles pourront être communiquées, si nécessaire et dans les limites établies, à :

- collaborateurs, employés, fournisseurs et consultants de la Commune de Ravenne, dans le cadre de leurs fonctions et/ou de toute obligation contractuelle, dûment nommés conformément au Règlement et au Code de confidentialité en tant que contrôleurs de données ou personnes autorisées ;
- les sujets dont le droit d'accès aux données est reconnu par les dispositions légales, dérivées et communautaires.

Les données personnelles, autres que celles incluses dans les catégories particulières visées à l'art. 9 du Règlement, peut être communiqué en totalité ou en partie, si nécessaire, à d'autres bureaux de la Commune de Ravenne et à d'autres entités publiques et/ou privées si cela est prévu conformément à l'article 2-ter, paragraphes 2 et 3, du le Code de confidentialité et ses modifications ultérieures .

Les données personnelles appartenant à la catégorie des données spéciales, telles que définies par l'art. 9 du Règlement, ainsi que les données visées à l'art. 10 du même, peut être communiqué, conformément à l'art. 96 du Code de confidentialité et du décret ministériel 305/2006, à d'autres entités publiques et privées dans la mesure strictement nécessaire pour mener à bien les activités institutionnelles requises par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

TRANSFERT DE DONNÉES PERSONNELLES À L'ÉTRANGER

Le Responsable de traitement transfère les données hors de l'Union européenne si cela est strictement nécessaire à l'exécution du service public ou de l'intérêt public.

LA CONSERVATION DES DONNÉES

Les données fournies seront conservées pendant une durée n'excédant pas la réalisation des finalités décrites ci-dessus. Par la suite, les données seront supprimées de manière à garantir une élimination définitive, sauf disposition contraire de la loi.

DROITS DE LA PARTIE INTÉRESSÉE

L'intéressé peut, dans les conditions fixées par le Règlement, exercer le cas échéant les droits établis par les articles 15 à 21 du Règlement lui-même.

L'intéressé est notamment assuré de l'exercice des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification, droit d'annulation, droit de limitation du traitement et droit d'opposition.

A cet effet, il est précisé que le Service de Politique d'Immigration n'est en aucun cas responsable de l'issue des procédures qui relèvent de la responsabilité d'autres Administrations Publiques.

L'activité proposée à l'intéressé est gratuite conformément à l'article 12 du Règlement .

Les demandes relatives à l'exercice des droits susmentionnés doivent être adressées au Responsable du traitement à l'adresse e-mail certifiée suivante : **segreteria@pec.lepida.it**.

Il est précisé que le Responsable du traitement, également par l'intermédiaire des structures désignées, traitera la demande et fournira sans retard injustifié - et en tout cas, au plus tard, dans le mois suivant la réception de celle-ci - les informations relatives à l'action. prises concernant la demande. Ce délai pourra être prolongé de deux mois si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes.

PLAINTÉ À L'AUTORITÉ

L'intéressé qui estime que le traitement des données personnelles effectué par la Commune de Ravenna, en tant que Responsable du traitement, a lieu en violation des dispositions du Règlement, a le droit de déposer une plainte auprès de l'Autorité Garante pour la protection des données personnelles, comme le prévoit l'art. 77 du Règlement (Piazza di Montecitorio n. 121, 00186, Rome), ou d'agir auprès des instances judiciaires compétentes (art. 79 du Règlement).

Pour reconnaissance

Le soussigné _____
conformément et aux fins de l'art. 7 et suiv. du Règlement (UE) 2016/679, en signant ce formulaire

D'ACCORD

PAS D'ACCORD

au traitement des données personnelles selon les modalités et dans les limites indiquées dans les informations ci-jointes, y compris celles considérées comme des catégories particulières de données.

Lieu et date

Signature du déclarant

(en entier et lisible)

Le soussigné _____
en signant ce formulaire

D'ACCORD

PAS D'ACCORD

au transfert de données en dehors de l'Union européenne, informé des risques possibles de tels transferts en raison de l'absence de décision d'adéquation et de garanties adéquates (art. 49 du règlement UE 2016/679)

Lieu et date

Signature du déclarant

(en entier et lisible)